

FORMATION PERMIS B

Boîte mécanique ou boîte automatique (code restrictif 78)

Le permis de conduire est un outil d'insertion social et professionnel important. La formation au permis B est exigeante.

A Feu vert Mobilité, la formation pratique ne débute qu'une fois l'examen théorique général obtenu.

PERMIS B – Formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite exclusivement avec un enseignant.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

PERMIS B – Formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul 	<p>Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. Démarrer et s'arrêter. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. Utiliser la boîte de vitesses. (boîte mécanique ou automatique) Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. Regarder autour de soi et avertir. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Appréhender la route et circuler dans des conditions normales 	<p>Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. Adapter l'allure aux situations. Tourner à droite et à gauche en agglomération. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers 	<p>Évaluer et maintenir les distances de sécurité. Croiser, dépasser, être dépassé. Passer des virages et conduire en déclivité. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...</p>
<ul style="list-style-type: none"> Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique 	<p>Suivre un itinéraire de manière autonome. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).</p> <p>Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. Pratiquer l'écoconduite.</p>

LES EPREUVES DU PERMIS

Épreuve théorique générale : le code	40 questions dont 4 en vidéo: 35 bonnes réponses pour obtenir le code Valable 5 ans ou 5 épreuves
Épreuve pratique	25 minutes. Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute. Un arrêt de précision. Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de **15 ans**.

BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs.

Ils concernent uniquement les participants orientés sur prescription d'un travailleur social.

Entretien d'accueil et évaluation de départ	35,00 €
Frais d'adhésion	55,00 €
Frais de dossier	35,00 €
Forfait code (valable un an)	200,00 €
ETG	30,00 €
Heure de conduite	35,00 €/heure
Frais d'accompagnement à l'épreuve pratique	35,00€

DOCUMENTS A FOURNIR A L'INSCRIPTION

- Pièce d'identité R/V
- ASSR1 et 2 (jusqu'à 21 ans)
- JDC (jusqu'à 25 ans)
- Photo signature numérique (ANTS)
- Justificatif de domicile (de moins de 6 mois)

OU

- Attestation de recensement (16-18 ans)

Si élève hébergé :

- Attestation manuscrite de l'hébergeant
- Pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (de moins de 6 mois).

FORMATION PASSAGE BOITE AUTOMATIQUE A BOITE MANUELLE

Depuis le 1er janvier 2017, les titulaires du permis B limité aux véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pourront conduire un véhicule en boîte manuelle de même catégorie et faire lever la restriction de conduite à **condition de suivre une formation**.

Cette mesure s'applique aux conducteurs de véhicules équipés en boîte de vitesses automatique **pour des raisons non médicales**.

Pour les personnes concernées, la formation dure **7 heures**.

Un délai de 6 mois doit s'écouler entre l'obtention du permis et le suivi de la formation.

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur et un exemplaire est transmis à l'autorité administrative. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.

La leçon de conduite est facturée 35 €/heure.